

DOCUMENTATION

Ces informations proviennent :
du recueil des mémoires locales,
de la bibliographie,
des Archives départementales,
de l'observation du bâti.



En savoir plus

Cet édifice contient des objets mobiliers, retrouvez les études sur :

inventaire.patrimoines.laregion.fr

D'autres Focus sont disponibles :

petr-garriguescostieres.org

GLOSSAIRE

Colonne toscane : colonne au fût lisse avec un chapiteau et une frise sans ornement.

Ordre dorique : ordres de l'architecture grecque ancienne, caractérisé par la colonne cannelée.

Triglyphe : ornement à rainures verticales, voir photo ci-dessous.



E. Thomas © Vocabulaire illustré de l'ornement, éd. Eyrolles, 2012.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes réalise un inventaire du patrimoine afin de mieux connaître l'histoire et les richesses des 44 communes qui le composent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Inventaire Régional Occitanie et se décline en 3 actions :

- coordonner un **recensement participatif** du patrimoine avec la contribution des acteurs du territoire,
- réaliser des **études** plus approfondies sur certains édifices afin d'enrichir la connaissance,
- faire connaître le patrimoine par divers moyens de **valorisation**.

CONTACTS

PETR Garrigues et
Costières de Nîmes

1, rue du Colisée
30900 Nîmes
04.66.02.54.12



@PETR garrigues
costieres nimes

Mairie de
St-Mamert

Place de la Mairie
30730 Saint-Mamert
04.66.81.10.29



ST-MAMERT



1 impasse du Temple

FOCUS

PATRIMOINE RELIGIEUX

Lien vers la carte du
patrimoine du PETR



LE TEMPLE



La construction d'un temple est votée par
le conseil municipal de Saint-Mamert au
début du 19^e siècle.

L'édifice construit selon les plans du
conducteur des ponts-et-chaussés Méjean
est achevé en 1844.

LE FINANCEMENT ET LA CONSTRUCTION

Le 8 mai 1834 le conseil municipal de Saint-Mamert se prononce en faveur de la construction d'un temple et d'une imposition de 6 000 francs sur six ans pour pallier cette dépense.

La commune fait alors l'acquisition du terrain de François Bigot pour 600 francs. L'acte est passé devant le notaire Adrien Gausson le 16 juillet 1837. Le projet est établi par le conducteur des Ponts-et-Chaussées Méjean.

L'adjudication en faveur de l'entrepreneur Bernaras est passée le 12 novembre 1837.

Les travaux sont entamés en 1840 mais s'arrêtent par manque de moyens malgré la souscription volontaire de la communauté protestante (4 271 francs).

En 1841, une aide du ministère des cultes (3 000 francs) vient compléter le financement et permet l'achèvement de l'édifice en 1844.



LES MALFAÇONS

Le saviez-vous ?

Le temple s'avère trop vaste dès l'origine.

Le pasteur Zurcher propose en 1948 d'en réduire la surface en créant une nouvelle pièce à l'ouest.

La commune se retourne contre l'entrepreneur en raison de malfaçons constatées à la réception des travaux : défaut au niveau de la charpente et du dallage en brique de la nef.

L'appui de l'architecte Fleury oblige l'entrepreneur à effectuer les réparations à ses frais. En 1889, une restauration de la toiture est nécessaire.

UN TEMPLE NÉO-CLASSIQUE

Ce temple néo-classique s'organise autour d'une nef unique et d'une pièce à l'ouest. La façade comprend au centre un portail flanqué de deux colonnes toscanes* semi-engagées et en partie supérieure une frise à métopes et triglyphes* caractéristique de l'ordre dorique*.

Un fronton triangulaire à denticules soutenu par deux pilastres monumentaux achève l'ensemble.

Le style néo-classique se répand à partir du siècle des Lumières en reprenant des formes issues de l'antiquité. Au 19^e siècle, ces modèles se diffusent largement dans la région Nîmoise.

